

TESTIMONIES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS CONCERNANT LES RELATIONS ROUMANO-RUSSES (1877 – 1878)

LUCIA TAFTĂ

Les relations roumano-russes dans les années 1877–1878 – pendant la guerre d’indépendance et jusqu’au congrès de Berlin – furent influencées par deux facteurs principaux: la crise orientale dans la huitième décennie du XIX^e siècle et le programme national de lutte pour l’indépendance, objectif quasi permanent des Roumains à travers ce siècle.

Il existe toute une littérature de spécialité traitant de la politique intérieure et extérieure de la Roumanie dans la seconde moitié du XIX^e siècle et son impact sur les relations diplomatiques avec les Grandes Puissances, y compris les relations roumano-russes¹. Ceci vient de soi, d’autant plus que la Russie fut l’une des grandes puissances voisines qui ne manqua jamais de manifester ses ambitions et ses prétentions «d’hériter» des parties de l’Empire ottoman, chaque fois que le système administratif, militaire ou politique de ce dernier donnait des signes de détresse.

Notre intention n’est pas d’aborder l’ensemble des problèmes traités par ces spécialistes, mais de compléter l’information et de mettre en évidence des détails inédits importants, provenant des archives diplomatiques françaises. Il s’agit de sources primaires, notamment de documents du Ministère des Affaires Etrangères de France conservés sous forme de microfilms aux Archives Nationales Historiques Centrales de Bucarest. Ces documents sont des rapports du Consulat Général de la France à Bucarest, puissance qui se considéra pendant ces années neutre, mais qui participa au concert des grandes puissances qui signèrent le traité de Berlin en 1878. Le consulat français fut ouvert sur toute la durée de la guerre de 1877, et ses fonctionnaires, grands ou petits, se rendirent souvent sur le front.

¹ Gh. Brătianu, *Le problème des frontières russo-roumaines pendant la guerre de 1877–1878 et Congrès de Vienne*; Ion Ionașcu et al., *Relațiile internaționale ale României (1368–1900)*, București, 1971; N. Corivan, *Lupta diplomatică pentru cucerirea independenței României*, București, 1977, idem, *Relațiile diplomatice ale României de la 1859 la 1878*, București, 1984; Nicolae Ciachir, *Războiul pentru Independența României în contextul european*, București, 1977; idem, *Diplomația europeană în Epoca Modernă*, București, 1986; *România în relațiile internaționale (1699–1939)*, coord. par L. Boicu, V. Cristian, Gh. Platon, Iași, 1980; *Diplomația română în slujba independenței*, éd. par V. Gliga, I. Ciubotaru, R. Neagu, I. Turcu, București, 1977; M. Bărbulescu, D. Deletant, K. Hitchins, *Istoria României*, București, 1998; N.V. Vinogradov, M.D. Erescenko et al., *Bessarabia ne perekrestke evropeiskoi diplomatii*, Moskva, 1996; *Istoria Românilor*, vol. VII/1, éd. par D. Berindei, București, 2003.

Bien que déclarés neutres, selon la position officielle de leur pays, les représentants diplomatiques français firent souvent preuve d'objectivité dans leurs rapports. Ce fut aussi le cas du consul Frédéric Débains, que l'on ne pourrait suspecter de sympathie pour les Roumains, son attitude étant toujours réservée et parfois indifférente. Toutefois, Débains fit des évaluations justes et transmit à Paris la situation exacte, en parlant ouvertement des questions «chaudes» dans l'évolution des relations roumano-russes: l'impact au niveau des autorités roumaines et de l'opinion publique de Roumanie des clauses du Traité de San Stefano signé par la Russie et la Turquie le 19 février/3 mars 1878, les modalités de coopération militaire entre les armées roumaine et russe sur le front des Balkans, le manque de délicatesse et de fair-play des généraux russes qui, après la fin de la guerre contre les Turcs, sur leur chemin de retour vers la Russie, avaient stationné en Roumanie et agi avec des moyens d'intimidation afin que celle-ci accepte les conditions injustes de la Chancellerie impériale au sujet des négociations de paix.

Même si officiellement la France, tout comme d'autres pays européens, reléguait la responsabilité de la signature de la Convention du 4/16 avril 1877 aux autorités roumaines, dans un rapport du 4 mai (st.n.) 1877 adressé au Quai d'Orsay, le consul Débains commentait l'approbation de cet acte par le Parlement roumain comme étant une réaction visant à contrecarrer l'entrée inattendue des troupes russes en Roumanie, avant la conclusion d'un accord dans ce sens et les opérations militaires turques sur le territoire roumain comme une conséquence de «l'occupation» russe. Débains considérait que le vote accordé par le Parlement à la Convention concernant le passage des troupes avait été pour le commandement des armées russes, stationnées sur la frontière nord-est de la Roumanie, un «fait accompli», auquel il ne s'était pas attendu². L'approbation précipitée de la Convention par la partie roumaine avait été due à la «déroute» des autorités roumaines, aux ordres et contre-ordres du Palais et du gouvernement, ainsi qu'au fait que l'entrevue programmée entre le Prince Carol et le Tsar Alexandre à Chişinău n'avait plus eu lieu³.

Malgré son manque de sympathie pour les Roumains – à remarquer aussi chez un de ses successeurs, G. Le Sourd – le consul français à Bucarest ne manqua pas d'observer que les troupes russes en marche vers les Balkans se comportaient «comme dans un pays d'occupation», réquisitionnant les charrues et les provisions des paysans, et les obligeant ensuite à transporter le nécessaire de guerre jusqu'en Bulgarie, sans aucune compensation financière⁴.

² Annexe 1.

³ Ibidem.

⁴ Archives Nationales Historiques Centrales (ci-après ANHC), Microfilms France, Ministère des Affaires Etrangères, Archives Diplomatiques, Correspondance Politique Consulaire, rouleau 21, vol. 42, cc. 71-72; 106-108v°, 132-134; *Independența României. Documente (Corespondență diplomatică străină)*, vol. II, deuxième partie, București, 1977, pp. 68, 69, 70-71.

Avec une «Russie écroulée sur la Péninsule Balkanique»⁵, la question de la Bessarabie devait affecter sérieusement les relations roumano-russes⁶. La coopération militaire roumano-russe sur le front en Bulgarie accéléra le déroulement de la guerre avec la Turquie et fit accroître les chances de réussite de la Russie. En janvier–février 1878 le résultat du conflit était devenu clair: la défaite des Turcs et des conditions de paix dictées par les Russes. La question de la Bessarabie et celle du contrôle des bouches du Danube dans la région du sud, entre la Bessarabie et la Roumanie, question connexe, reprirent leur actualité dans les yeux des diplomates européens. Le consul français à Bucarest suivit de près l'évolution des relations roumano-russes et envoya à Paris des informations à ce sujet régulièrement, chaque jour même, à l'occasion. Il est à souligner qu'il le fit non seulement pour remplir ses obligations professionnelles, mais aussi en vue d'une très probable renégociation – par une Russie devenue puissante – des clauses et des accords conclus, à commencer par le traité de Paris de 1856, concernant la navigation aux bouches du Danube et dans la mer Noire⁷.

Le 25 janvier 1878, Débains envoyait à Paris une dépêche télégraphique informant de l'appréhension du gouvernement roumain et du Prince Carol au sujet du «dépassement des instructions reçues de Sankt Pétersbourg» par l'état major du Grand Duc Nicolas et du sens des mots adressés par le tsar au prince roumain: «Je vous traiterai toujours en bon ami»⁸. On craignait à Bucarest que la Russie «ne traite directement avec la Porte de la rétrocession de la Bessarabie»⁹.

Le 6 février 1878, la diplomatie européenne ayant appris la signature de l'armistice russo-turc, Débains informait Paris au sujet de l'agitation et l'émoi produits dans la capitale de la Roumanie par le prologue de cet acte, l'envoi du général russe Ignatiev à Bucarest pour négocier un troc avec le gouvernement de Bucarest avant la conclusion de la paix. L'émissaire russe y avait apporté deux documents diplomatiques à caractère d'ultimatum: la lettre d'Alexandre II adressée au prince Carol et la lettre de Gorceakov concernant «la rétrocession de la Bessarabie» de Sud au gouvernement roumain, en compensation pour des changements territoriaux éventuels en Dobroudja, y compris concernant le port de Constanța.

En transmettant ces informations reçues de la part et par l'intermédiaire de certains politiques roumains, comme par exemple C. A. Rosetti, Débains relevait

⁵ Apostol Stan, *Rezistența la raptul Basarabiei în 1878*, in «Revista istorică», t. III, 1992, n^{os} 1-2, p. 62.

⁶ Ștefan Ciobanu, *Basarabia, populație, istorie, cultură*, București–Chișinău, 1992; Paul Cernovodeanu, *Basarabia. Drama unei provincii istorice românești în context politic internațional (1806–1920)*, București, 1993; Iacob Furtună, *Basarabia și relațiile româno-ruse. Chestiunea Basarabiei și dreptul internațional*, București, 2000.

⁷ Ștefan Stanciu, *România și Comisia Europeană a Dunării (diplomație, suveranitate, cooperare internațională)*, Galați, 2002, pp. 97-104.

⁸ Annexe 2.

⁹ Ibidem.

l'attitude plus ferme de I.C. Brătianu par rapport à celle de M. Kogălniceanu, incliné vers un compromis, lorsque le général Ignatiev avait proposé avec cynisme la consultation par plébiscite de l'opinion publique dans le sud de la Bessarabie, où l'on avait implanté pendant les dernières années une population slave (Serbes et Bulgares). Malgré la situation difficile, Brătianu avait répliqué avec esprit que, dans ces conditions, le plébiscite «devrait comprendre toute la Bessarabie, jusqu'au Dnestr»¹⁰.

L'opinion publique roumaine était elle aussi préoccupée par la question de la Bessarabie, la presse du temps («Pressa» de V. Boerescu) notant qu'une compensation financière serait à préférer si la Russie insistait pour que les départements du sud de la Bessarabie lui soient cédés¹¹.

Le prince Carol, dans sa qualité de monarque constitutionnel, se sentit lésé, tout comme le gouvernement et le parlement roumains, d'autant plus que les opérations militaires de l'armée roumaine avaient enregistré des succès évidents en Bulgarie, à Vidin¹². Le prince roumain refusa les demandes territoriales de la Russie. Le 26 janvier/7 février 1878, à la suite de quelques entrevues secrètes dirigées par le Palais, la Chambre des Députés et le Sénat réunis en session plénière votèrent une motion par laquelle les demandes formulées par la Russie étaient rejetées¹³.

L'émoi avait été fort en Roumanie. Les Roumains moldaves s'étaient sentis lésés. Il n'y avait que 20 années depuis que les troupes moldaves, en conformité avec la notification de Fuad-pacha, reis-effendi, avaient traversé le Prut pour entrer en Bessarabie dans le son des fanfares, le 1^{er} /13 mars 1857, et qu'à Reni, sur la place publique, un service en roumain avait été officié par le clergé¹⁴.

Le 10 février 1878, Débains informait Paris au sujet de l'attitude adoptée par l'ancien diplomate roumain, le colonel Iancu Alecsandri, un des amis de M. Kogălniceanu et «bon connaisseur de l'histoire de sa patrie». Selon I. Alecsandri, si les Russes et les Turcs étaient à négocier le territoire à céder, alors les Roumains se reconnaissaient vassaux et les Russes commettaient «un acte de félonie» en leur demandant d'accepter la Convention de 4/16 avril 1877¹⁵.

Scheffer, l'ancien consul général de la France en Roumanie, au printemps de 1878 consul à Iași, rapportait à son tour à Paris au sujet de «l'expression d'une animosité manifeste» des Roumains envers l'armistice russo-turc et le traité de paix

¹⁰ Annexe 3; Stan Apostol, *op. cit.*, pp. 63-64.

¹¹ Annexe 3.

¹² Ibidem.

¹³ *Independența României, Documente*, I, București, 1977, p. 322; Stan Apostol, *op. cit.*, p. 69; Paul Cernovodeanu, *op. cit.*, pp. 96-97.

¹⁴ *Independența României. Documente*, vol. IX, pp. 327, 351-352; Paul Cernovodeanu, *op. cit.*, p. 79.

¹⁵ Annexe 4; concernant la position prise par Alecsandri et autres Roumains, voir M. Eminescu dans le journal «Timpul»; Paul Cernovodeanu, *op. cit.*, pp. 99-100.

de San Stefano. Cette «animosité» des Roumains était exacerbée aussi par le danger quotidien qui planait au dessus de leurs têtes à cause de l'agglomération excessive des hôpitaux et des maisons par des soldats russes malades de choléra, maladie qui s'était ajoutée aux autres souffrances causées par la guerre.

Le 12 mars 1878 Scheffer envoyait de Iași des informations concernant la publication dans le journal «Ștafeta» (du 28 février/12 mars 1878) de la réponse qu'un avocat, Nicolae Aslan, avait donnée à la lettre du «ban russe» qui avait suscité la réaction de I. Alecsandri. N. Aslan demandait de manière rhétorique: «Quel sens peut-on donner à l'esprit de conquête, autre que religieux, qui anime le gouvernement russe? A-t-il encore une place dans l'esprit de notre temps? La Russie n'a pas fini ses tâches à l'intérieur et ne trouve-t-elle autre préoccupation que les souffrances de ses coreligionnaires?»

La conclusion était la suivante: «au siècle où nous vivons, les nations pourraient trouver dans leur force et leur intelligence, dans leurs activités, une fonction plus salubre ... qu'une expansion qui ne se justifie que par des considérations d'ordre poétique, mais très contestables ...»¹⁶.

La France elle-même, puissance de second rang après 1871, était inquiète au sujet de la question de la Bessarabie. Le consul Débains exprimait dans un rapport du mois de février 1878 l'appréhension que ce segment territorial pourrait consolider la position de la Russie aux bouches du Danube et affaiblir la position des autres puissances européennes dans la région. L'intention qu'avaient les Russes de transformer les ports de Reni, d'Ismail et de Chilia en ports militaires aurait fait accroître leurs avantages au détriment des autres puissances continentales qui cherchaient justement à éloigner les flottes de guerre de cette région. Débains informait le gouvernement français au sujet de la proposition qu'un politique roumain lui avait faite pour contrecarrer ce danger: «Si l'Europe tient à ces conditions, essentielles en effet, pour la neutralisation du Danube, ne voudrait-elle pas beaucoup mieux ... les imposer à nous plutôt qu'à la Russie? Notre faiblesse serait une garantie pour l'Europe»¹⁷. France finit par conclure que ces appréhensions étaient injustifiées. Toute une série de pays, comme par exemple l'Angleterre et l'Autriche, engagés dans des traités régionaux, pouvaient la soutenir si besoin et contribuer par voie diplomatique au maintien des clauses concernant la navigation dans la zone du Bas Danube et de la mer Noire. Au mois de mars 1878, l'Autriche-Hongrie et l'Angleterre firent des manœuvres en ce sens. La première cherchait accroître les prérogatives de la C.E.D. et, de manière implicite, ses propres prérogatives au cadre de cet organisme. L'Angleterre essaya de créer une «ligue méditerranéenne», avec la participation de l'Autriche-Hongrie, de la France,

¹⁶ ANHC, Microfilms France, rouleau 45, cc. 499-500.

¹⁷ Ibidem; Annexe 5.

de l'Italie et de la Grèce, «afin d'assurer le commerce et les voies de communication avec l'Orient contre les interférences dérangeantes de la Russie»¹⁸.

Au milieu du moi d'avril 1878, Debains écrivait à Waddington, ministre des Affaires Etrangères de la France, que le maintien de la C.E.D. à Sulina était prioritaire par rapport à la question de la Bessarabie¹⁹. Aussi, l'attitude de certain Roumains, remarquait Debains le 26 avril 1878, était au fait une manifestation formelle d'appui envers Carol, dont le douzième anniversaire de la venue au trône approchait. Le prince même semblait s'être résigné à céder le sud de la Bessarabie, en recevant en échange la Dobroudja et la sortie à la mer²⁰.

La concentration des troupes russes en Roumanie après la fin de la guerre contre les Turcs et leur nombre, double par rapport au combattants de l'armée roumaine, étaient pour la diplomatie française beaucoup plus alarmants que la question de la Bessarabie. Le fait était presque équivalent à un état de guerre avec les autres puissances garantes de 1856 et marquait une croissance exacerbée de l'influence de la Russie au détriment de l'équilibre international. C'est pourquoi, des informations et des demandes d'assistance pour les Roumains en ce sens furent envoyées à Paris à maintes reprises. Mihail Kogălniceanu envoya aux délégués des agences diplomatiques roumaines dans les capitales européennes des notes de protestation pleines d'inquiétude au sujet de «l'installation des armées impériales en Roumanie à titre permanent». Une de ces notes – envoyée à Callimaki-Catargi à Paris – fut déposée aussi au Consulat Général de la France à Bucarest, avec la date de 15/27 mai 1878²¹.

Le gérant du Consulat français de Bucarest, De Bacourt, était très inquiet le 11 juin 1878, pendant le déroulement du congrès de Berlin, au sujet du maintien des troupes russes. A cela s'ajoutait la possibilité que l'Allemagne se rallie à la Russie, celle-ci faisant des pressions sur le gouvernement roumain, par des agents à Bucarest, en vue de la signature d'une nouvelle *convention militaire*. L'objet de cette convention, à la veille du congrès de paix, était de déclarer comme *garantie* la capitale de la Roumanie, jusqu'à l'application des conditions demandées par la Russie. D'ailleurs, le commandement russe en Roumanie avait bloqué la libre circulation des transports, en cherchant à entraver la transmission des informations et le déplacement des troupes roumaines entre les principaux objectifs militaires. Ce qui entraîna des conflits directs entre les commandants militaires russes et roumains, ces derniers, face à «cette brusque irruption des troupes russes, qui avait toute les apparences d'une agression», se sentant en droit – étant sur leur territoire – de riposter par les armes. Seule l'intervention du prince Carol – selon ce que C.A.

¹⁸ Dwight E. Lee, *The Proposed Mediterranean League of 1878*, in «The Journal of Modern History», t. III, 1931, pp. 33-45; Paul Cernovodeanu, *Relațiile comerciale româno-engleze în contextul politicii orientale a Marii Britanii (1803–1878)*, Cluj-Napoca, 1986, pp. 336-337.

¹⁹ Annexe 6.

²⁰ Annexe 7.

²¹ Annexe 8.

Rosetti faisait part au agent français à Bucarest – put mettre fin à cette situation critique, les troupes roumaines rentrant dans leurs casernes.

Pressé officieusement de toutes parts, par les agents russes, allemands et même italiens, écrivait Bacourt à Paris, «Le gouvernement <roumain> était sur le point de céder lorsqu'on s'est aperçu à temps de l'énormité d'une des clauses contenues dans la Convention (militaire, en cours d'élaboration – *n. L.T.*), qui stipulait l'établissement de deux camps (russes – *n. L.T.*) en Roumanie. Alors – observait l'agent français – le gouvernement russe a essayé d'obtenir par intimidation le désarmement de l'armée roumaine. «C'est un mauvais procédé de votre part – avait déclaré le baron Stuart au président du Conseil roumain – de tenir cette armée là-bas ... vous cherchez un conflit, et vous l'aurez sans doute. *Nous sommes en droit d'occuper la Capitale comme garantie* (souligné par l'agent français)»²².

De Bacourt avait d'ailleurs envoyé à Waddington, peu de temps avant, un rapport statistique rédigé par un réputé fonctionnaire du Consulat français en Roumanie – Gradowicz – avec la situation de l'armée russe d'occupation et avec ses points stratégiques, délimités sur le territoire de la Roumanie et en Bulgarie²³.

Finalement, les actions soutenues sur le plan diplomatique, l'opinion publique européenne et la conclusion à laquelle les puissances européennes, surtout l'Allemagne, étaient arrivées, notamment celle de ne pas laisser le sud-est européen à la discrétion de la Russie, ont conduit à l'obtention de l'indépendance par la Roumanie et par d'autres pays de la zone des Balkans, même si avec des compromis territoriaux, qui furent pourtant moindres. La Russie dut renoncer à considérer la Roumanie comme une «garantie de guerre» – attitude peu loyale envers son allié –, ainsi qu'à toute une série d'avantages découlant du traité de San Stefano.

Pour alléger la perte de la Bessarabie par la Roumanie, le ministre français Waddington demanda le 1^{er} juillet 1878, à Berlin, que le territoire du sud de la Dobroudja, avec Silistra et Mangalia, soit aussi inclus, en tant que compensation²⁴.

La question de la délimitation de la frontière de la Roumanie dans ce secteur resta pourtant un «point chaud» à résoudre après le congrès, et sera la cause du déclenchement – suite interférences de la Russie – d'une vraie crise dans les relations roumano-russes²⁵.

²² Annexe 9.

²³ ANHC, Microfilms France, rouleau 22, cc. 288-290.

²⁴ Ibidem, Fonds Maison Royale, dossier 78/1878, ff. 140v, 141, protocole n° 9.

²⁵ Daniela Bușă, *Stabilirea frontierei sudice a României după Congresul de la Berlin*, in *Fațetele Istoriei. Omagiu acad. Ștefan Ștefănescu*, București, 2000, pp. 731-740; eadem, *Frontiera Sudică a României. Evoluția unui traseu. 1878-1913*, in «Revista istorică», t. XIV, 2003, n^{os} 3-4, pp. 115-130; eadem, *Modificări politico-teritoriale în Sud-Estul Europei între Congresul de la Berlin și primul război mondial (1878-1914)*, București, 2003.

ANNEXES

1

Direction Politique No. 60

Bucarest, le 4 mai 1877

Monsieur le Duc,

Dans un de mes précédents rapports je disai à Votre Excellence que je doutais de la date donnée à la Convention entre la Russie et la Roumanie ...

Comment admettre, même avec les facilités télégraphiques, qu'un intervalle de 48 heures ait suffi pour inscrire dans un acte diplomatique les desiderata de la Roumanie? Il faut alors supposer que M<onsieu>r Cogălnitchano a trouvé un acte diplomatique tout prêt où il ne manquait que sa signature. C'est seulement le 18 que le Général Ghika était envoyé auprès du Czar. Faut-il donc supposer qu'il allait négocier non pas sur l'occupation déjà acceptée par son gouvernement, mais sur une annexe secrète de la Convention. Or, M<onsieu>r Cogălnitchano et M<onsieu>r Brătianu jurent qu'aucune Convention secrète n'a été négociée jusqu'à ce jour ...

Ce qui était alors très vrai, c'était la peur universellement répandue à Bucharest d'une opération de l'armée Turque sur le territoire Roumain. Tous les efforts ont été tentés auprès des Cabinets, en vue d'empêcher jusqu'à ce qu'on eût des motifs de se rassurer par l'arrivée en force des troupes Russes sur le Sereth ... Je sais bien qu'ici on avait voulu croire que le commandement de l'armée Russe attendait pour ses opérations d'entrer en campagne que la Convention Russo-Roumaine fût débattue devant les Chambres et qu'on ne s'attendait pas à se trouver en présence d'un fait accompli plus fort que toutes les raisons données contre la Convention d'une opération de l'armée Turque sur le territoire Roumain. Tous les efforts ont été tentés auprès des Cabinets en vue de l'empêcher jusqu'à ce qu'on eût des motifs de se rassurer par l'arrivée en force des troupes Russes sur le Sereth [...].

D'où vient encore que le Prince et le Président du Conseil, aient renoncé en l'espace de quelques heures au voyage de Kichenew à la rencontre de l'Empereur Alexandre? Étaient-ils donc avertis, que les Russes devanceraient le terme prévu pour l'occupation du territoire Roumain?

Pendant toutes les journées du 23 et 24, au moment même de se prononcer le discours d'ouverture, c'était un désarroi complet au Palais, ordres, contre-ordres aux troupes, allées et venues auprès du Consul de Russie et le Prince en tenant aux députés et aux sénateurs un langage sentimental n'aurait pas touché la question brûlante. Il n'osait pas dire que l'Empereur de Russie avait promis de respecter les institutions et *l'intégrité du territoire Roumain*.

Quelques heures après la séance d'ouverture, où le Consul de Russie n'avait pas paru, l'arrivée d'un aide de camp du Czar était annoncée et les physionomies des habitués du Palais devenaient rayonnantes. Veuillez agréer, etc,
Fréd<eric> Débains

(ANHC, Microfilms France, MAE de France, A.D., CPC, Turquie – Bucarest 1877, rouleau 20, vol. 41, cc. 348-351)

2

Ministère des Affaires Étrangères
Dépêche Télégraphique

Bucarest, le 25 janvier 1878

Le Prince Charles et les membres du Gouvernement Roumain sont inquiets des dispositions de l'État-Major du Grand Duc Nicolas et craignent qu'on ne dépasse les instructions reçues de Petersbourg...

Le Prince Charles n'a rien que ces paroles de l'Empereur Alexandre: „Je vous traiterai toujours en bon ami” et il peut craindre en effet que la Russie ne traite directement avec la Porte de la retrocession de la Bessarabie. Pour toutes ces raisons, il préférerait tenir de la Porte et non de la Russie la première reconnaissance de son indépendance.

.....
Débains

(ANHC, Microfilms France, MAE de France, A.D., CPC, Turquie – Bucarest, rouleau 22, vol. 43, cc. 34v°-35)

3

Direction Politique
No. 6

Bucarest, le 6 février 1878

Monsieur le Ministre

Depuis que j'ai écrit à Votre Excellence sous la date du 4 Février, il y a eu deux séances secrètes communes de la Chambre et du Sénat. Le Ministre des Affaires Étrangères a donné lecture à des pièces diplomatiques, concernant la retrocession de la Bessarabie et il a versé des larmes sur les malheurs du pays. D'après les informations que j'ai pris aux meilleurs sources, la demande du Cabinet de Petersbourg ne s'étend pas à tout le territoire acquis par la Moldavie à la suite du Traité de 1856. On lui laisserait une bande de terrain sur la rive gauche du Danube, le long de la bouche de Kilia. En échange de ce qui lui serait repris, la

Roumanie obtiendrait à titre *d'indemnité territoriale suffisante* tout la Dobrousha au Nord d'une ligne tracée de Tchernavoda à Kustendjé avec ce dernier port qui, à une autre époque paraissait si digne d'envie à Mr. Kogalniceano. La perspicacité de ce Ministre avait d'ailleurs prévu les exigences des Russes et il avait étudié la compensation offerte, en double point de vue: de son pays et de son propre intérêt privé. Il avait acquis des domaines dans les districts que la Russie voulait reprendre et fermé les yeux moyennant finance sur la prise de possession irrégulière par l'Administration militaire Russe des terrains de la ligne Bender-Galatz. Mais fallait jouer la comédie nationale de l'indignation ...

Mieux valait, me disait Mr. Rosetti, attendre la venue d'Ignatieff et le mot que l'Empereur Alexandre avait à dire pour reprendre les assurances solennellement données dans notre Convention pour l'intégrité de notre territoire. Il m'a raconté une partie de la scène assez ridicule de l'arrivée du Général au sein du Conseil des Ministres et de son entretien avec Mr. Bratiano. L'envoyé de Czar n'a pas manqué de parler du vœu des populations de la Bessarabie et de proposer un plébiscite dans les districts dont la cession est demandée et Mr. Bratiano a répondu assez spirituellement qu'il accepterait s'il s'étendait à toute la Bessarabie jusqu'au Dniester. C'est ce que publie également un des organes les plus importants de l'opposition "la Pressa", inspiré par Mr Boeresco, ancien Ministre des Affaires Étrangères du Cabinet conservateur. Les Roumains trouveraient bien préférable à une indemnité prise sur le territoire d'autrui, une compensation pécuniaire convenable ...

Le Gouvernement Roumain et le Prince Charles en particulier ont en ce moment un autre grief contre la Russie. Ils n'ont été nullement tenus au courant des pourparlers concernant l'armistice. Le premier et le deux, il y a eu un furieux bombardement des batteries de Kalafat sur la forteresse de Widdin. Les Roumains prétendent qu'un jour ou deux encore et la forteresse capitulait. Il a fallu s'arrêter en plein succès ...

En résumé, Monsieur le Ministre, il y a une tension de plus en plus marquée dans les rapports de la Russie et de la Roumanie, il y a ferme décision de la part de ce pays d'user de toutes les formes de protestation contre la rétrocession de la Bessarabie, conviction des hommes d'Etat de toutes nuances, que les démarches échoueront très probablement devant la résolution de la Russie, sûre de ses alliées d'Allemagne et d'Autriche ...

Veillez agréer, etc,

Fréd<eric> Débains

Bucarest, le 10 février 1878

Direction Politique
No. 7
Résolution des deux Chambres
Protestation contre la rétrocession
des districts de Bessarabie

Monsieur le Ministre,

Après 3 jours de séance secrète, consacrés à la question des districts de Bessarabie, les deux Chambres sont tombées d'accord pour voter une résolution dont Votre Excellence trouvera la traduction ci-jointe. Mes collègues sont d'avis comme moi, qu'elle est conçue en bons termes. Le court débat qui a précédé le vote unanime dans l'une et l'autre Chambre a été digne de la circonstance. L'émotion de M. Bratiano était sincère et il a touché juste lorsqu'il a rappelé que les sentiments de l'Empereur Alexandre étaient bien plus élevés que ceux de son entourage. Ce qu'il a dit à la Chambre, il l'avait dit au Général Ignatiev qui se défendait et défendait le Prince Gortchaciow d'avoir mis en avant la demande de rétrocession et qui alléguait la volonté de l'Empereur. Il a eu le courage de répondre: „Ce n'est pas la Majesté, ce sont les diplomates, ses conseillers qui veulent arracher ce dernier lambeau du traité de Paris". Du reste, le chancelier et son entourage à Bucarest, ne prenaient guère la peine de s'en cacher et je l'ai mandé en son temps à Mr. Le Duc Décazes. L'Empereur en écrivant au Prince Charles, n'a pas osé prononcer les deux mots de rétrocession et de Bessarabie. Bon gré mal gré, le Prince Charles est désormais obligé d'écarter les combinaisons de compensation qui lui ont souri un instant. Sur ce point, l'opinion publique est unanime en Roumanie. Il y a même un danger à ce que l'excitation gagne les petites villes et les campagnes et porte au dernier degré l'animosité populaire contre les Russes. Le Président du Conseil et son parti le comprennent et ils sont disposés quant à présent à enrayer le mouvement de pétition qui avait commencé par tout le pays.

Je joins ici pour ordre le texte d'une lettre publique adressée par le Colonel Alexandri au Prince Gortchakoff. Le Colonel Alexandri est un ami de Mr. Kogalnicéano. Il possède assez bien l'histoire de son pays et a été chargé pendant 8 ans d'une mission officieuse à Paris. Il n'y a rien à répondre à l'argument qu'il présente au Cabinet de Petersbourg pour lui interdire de traiter directement avec la Porte de la rétrocession de la Bessarabie. Traiter avec la Porte de la rétrocession d'une partie de notre territoire, c'est, dit-il, reconnaître que vous ne cessez de nous considérer comme vassaux et que vous avez poussé directement à un acte de félonie en nous demandant la Convention du 4/16 avril pour le passage de vos troupes.

Avis aux provinces qu'on constituera en vassales de la Turquie et on donnera l'influence Russe.

Veillez agréer, etc.

Fréd<eric> Débains

A Son Excellence, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, Paris.

(ANHC, Microfilms France, MAE de France, A.D., CPC, Turquie – Bucarest, rouleau 22, cc. 64v^o-66)

5

Direction politique

Bucarest, le 22 février 1878

Monsieur le Ministre,

La demande de rétrocession des districts de la Bessarabie porte sur toute la bande de territoire comprise sur la rive gauche du Danube, entre l'embouchure du Pruth à Réni et la bouche de Kilia. Dans ces conditions et au moment où l'Autriche se prononce pour la neutralisation du Danube, les Roumains font remarquer les avantages qu'un état, tel que la Russie, tirerait de la position de Reni en amont des divers bras par lesquels le Danube verse ses eaux à la Mer Noire. Seulement la position de Reni est très-forte, mais Ismail situé à quelques kilomètres seulement du chenal de Kilia peut être transformé aisément en port de guerre.

La Russie voudra-t-elle s'engager à ne pas faire d'Ismail un port de guerre et à ne pas élever de fortification à Reni?

„Si l'Europe tient à ces conditions, essentiels en effet, pour la neutralisation du Danube, ne voudrait-il pas beaucoup mieux, me disait un homme d'Etat roumain „les imposer à nous plutôt qu'à la Russie? Notre faiblesse serait une garantie pour l'Empire”.

Veillez agréer,

Fréd<eric> Débains

A Son Excellence, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères à Paris

(ANHC, Microfilms France, MAE, AD, CPC, Turquie – Bucarest, rouleau 22, vol. 43, cc. 99v^o-100)

6

Bucarest, le 15 avril 1878

Monsieur le Ministre,

Notre Consul à Galatz n'aura pas manqué de vous informer des nouvelles dispositions prises par l'autorité militaire russe pour préparer un nouveau barrage de lit du Danube près de Toultscha.

Mon collègue d'Allemagne que j'entretenais de ces préparatifs les considère comme une mesure de précaution très nécessaire pour le cas où la flotte anglaise serait maîtresse du Bosphore, mais en sa qualité de membre de la Commission Européenne du Danube, il avait demandé et obtenu l'assurance qu'aucun empêchement à la libre navigation du Danube ne serait pas entrée dans la Mer Noire.

Mon Collègue a ajouté qu'une révision de l'acte constitutif de la Commission Européenne allait devenir nécessaire, la Turquie cessant en tout état de cause d'être pays riverain.

Son Gouvernement est d'ailleurs partisan du maintien de la Commission, qui importe grandement à la sauvegarde de seuls intérêts vrais de l'Europe dans ces contrées: la neutralisation du Danube.

À ce point de vue, il considère comme une circonstance à peu près indifférente pour les Puissances Européennes la possession par la Russie ou par la Roumanie du territoire situé entre l'embouchure du Pruth et l'extrémité est de la bouche de Kilia. Ce n'est pas du sort de ce coin de territoire que dépend la libre navigation du Danube, mais de la présence de l'Europe à Sulina et des clauses destinées à interdire toute fortification sur les rives du Danube, tout accès aux navires de guerre des puissances riveraines ou non.

.....
Fréd<eric> Débains

À Son Excellence, Ministre des Affaires Étrangères, à Paris.

(ANHC, Microfilms France, MAE, AD, CPC, Turquie – Bucarest, rouleau 22, vol. 43, cc. 221v°-222v°)

7

Bucarest, le 26 avril 1878

Direction Politique
No. 32

Monsieur le Ministre,

À l'occasion de la douzième anniversaire de son entrée en Roumanie, le Prince Charles a reçu d'une façon, en quelque sorte privée, les membres des Corps législatifs ... Cette fois, le Prince s'est écarté du rôle qu'il joue avec une constitutionnalité trop scrupuleuse, celui de simple porte-voix du parti au pouvoir. Il a témoigné une confiance en l'avenir que les assistants et ses Ministres sont loin de partager ...

J'ajouterai que personnellement le Prince se serait prêté avec indifférence à l'échange de la Bessarabie contre la Dobroudja. Tout en regrettant les démonstrations de son Ministre des Affaires Etrangères, il suit le courant d'opinion de son peuple et oppose la plus ferme résistance aux exigences Russes. Celles qui résultent du traité de Son Altesse l'ont surtout très vivement affecté.

Veuillez agréer, etc.

Fréd<eric> Débains

À Son Excellence, Monsieur Waddington, Ministre des Affaires Étrangères,
Paris

(ANHC, Microfilms France, MAE, AD, CPC, Turquie – Bucarest, rouleau 22, vol. 43, cc. 255v^o-256v^o)

8

Bucarest, le 15/27 mai 1878

Agence Princièrè de Roumanie
No. 7179
Copie

Monsieur l'Agent

Vous connaissez, par mon office du 26 Avril dernier mes démarches écrites auprès de Monsieur l'Agent de Russie à Bucarest, pour obtenir des explications sur les mouvements actuels et *l'installation à titre quasi-permanent* des armées impériales en Roumanie et pour demander l'application sincère de la Convention du 4/16 Avril 1877.

L'absence de toute réponse et le développement continu des mesures qui avaient provoqué les protestations antérieures du Cabinet Roumain l'ont mis dans la pénible nécessité de revenir à la charge.

.....

Vous voudrez bien de votre côté intervenir auprès du Cabinet français retracer la situation telle qu'elle ressort des pièces qui vous ont été communiquées, peindre l'anxiété générale qui pèse sur la Roumanie.

Enfin, vous demanderez au Cabinet français d'employer la haute et bienveillante influence auprès de la Cour de Russie, pour que, des avant la réunion du Congrès, la situation soit ramenée à un ordre de chose plus normal et plus compatible avec les droits de souveraineté de la Roumanie.

Signé: Kogalniceano

Monsieur Callimaki-Catargi, Agent Diplomatique de Roumanie à Paris.

(ANHC, Microfilms France, MAE, AD, CPC, Turquie – Bucarest, rouleau 22, vol. 43, cc. 277v^o-278)

9

Bucarest, le 11 juin 1878

Direction Politique
No. 5

Monsieur le Ministre,

.....
Mr. Rosetty était encore sous le coup de la vive émotion qu'il venait de ressentir, à la réception d'un certain nombre de télégrammes allarmantes lui annonçant un mouvement étendu et général des troupes Russes dans le nord du pays, assez rapide pour qu'elles se fussent engagées sur plusieurs points, au milieu des avant-postes de l'armée roumaine.

Mr. Rosetty, qui sortait de chez le Prince Charles, craignait, avec son Souverain et non sans raison, que quelques chefs de corps surpris de cette arrivée subite, ignorant ce qui se passait sans ordres, ne se considérassent comme tenus à repousser par les armes cette brusque irruption qui avait toutes les apparences d'une agression, amenant ainsi un conflit justifié peut-être, mais d'un déplorable effet au moment de l'ouverture du Congrès. Heureusement les ordres du Prince sont parvenus à temps pour faire rentrer les troupes et les rassurer sans qu'il y ait eu la moindre échauffourée regrettable ...

Aujourd'hui, quoi que plus claire la situation n'en est pas moins critique, car l'armée russe tient bloquée la Capitale, dont elle est absolument maîtresse, bien qu'elle ne l'occupe point de fait, en même temps qu'elle peut intercepter toute communication entre Bucharest et les troupes roumaines adossées aux Carpathes et à la frontière Autrichienne.

.....

La plus sérieuse, celle pour laquelle prières et menaces ont été employées, à été pour arracher au Gouvernement Roumain la signature d'une nouvelle convention militaire, en vertu de laquelle l'occupation de l'armée russe s'établissant dans le pays exactement comme elle y est, mais *par autorisation*, perdrait aux yeux de l'Europe ce caractère injuste et déloyal qui pèse tant au Gouvernement de Petersbourg.

Le Cabinet de Berlin a fait au moment de ces négociations une pression très grande sur celui de Bucarest dans ce but. Mr. Le baron d'Alvensleben, qui n'a jamais manqué d'agir dans une conformité de vues parfaite avec Mr. Le Baron Stuart, appuyait en cette occasion, auprès du Prince Charles, en faisant appel aux liens de famille qui l'attachent étroitement à l'Empereur d'Allemagne; l'Agent d'Italie, officieusement, insistait au Ministère dans ce sens. Enlacé, obsédé de toutes parts, le Gouvernement était sur le point de céder lorsqu'on s'est aperçu à temps de l'enormité d'une des clauses contenues dans la Convention, qui stipulait l'établissement de deux camps en Roumanie...

Battu de ce côté, le Gouvernement russe a essayé d'obtenir par intimidation le désarmement de l'armée. C'est justement une démarche dans ce sens qu'au nom de son Gouvernement, Monsieur le Baron Stuart avait tentée auprès de Mr. Rosetty, démarche qui arrivait concurremment avec le mouvement des troupes russes qui avait si profondément troublé Monsieur le Président du Conseil. „C'est un mauvais procédé de votre part de tenir cette armée là-bas”, lui a dit Monsieur le Baron Stuart, „vous cherchez un conflit, et vous l'aurez sans doute. *Nous sommes en droit d'occuper la capitale comme garantie*. Votre intérêt est de désarmer au plus tôt et d'avoir confiance en nous”...

Ainsi qu'il convient, je pense, je me suis borné à déplorer, sans le juger, une situation aussi pénible pour un gouvernement.

Veillez agréer, etc.

Henri de Bacourt

À Son Excellence, Monsieur Waddington, Ministre des Affaires Étrangères.